

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENT**

L'an deux mil vingt trois

Le 17 Novembre

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour,

Les associés de la société " **EDEN (ENERGIE-DETENTE-EQUILIBRE-NATURE) DU SHEN** ", Société par Actions Simplifiée au capital de 180.000 € dont le siège social est sis 76 A, Grande rue 88120 SAINT AME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EPINAL sous le numéro EPINAL 324.896.000, se sont réunis sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Il est dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Thierry DUCHENE, Président, préside la séance.

Monsieur le Président communique à l'assemblée, la feuille de présence dont il résulte que sont présents ou représentés trois (3) associés, possédant ensemble trois mille huit cent douze (3.812) actions sur les trois mille huit cent douze actions composant le capital social.

Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- ✓ *La copie de la lettre de convocation adressée aux associés de la société*
- ✓ *La feuille de présence*
- ✓ *La lettre de démission de Madame Sylvie DUCHENE de son mandat de Directrice Générale*
- ✓ *La liste des associés et les pouvoirs des associés représentés*
- ✓ *Le projet de texte des résolutions*

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- ✓ *Constatation de la démission de Madame Sylvie DUCHENE de son mandat de Directrice Générale ;*
- ✓ *Pouvoirs pour les formalités.*

Lecture est donnée de la lettre de démission de Madame Sylvie DUCHENE de son mandat de Directrice Générale. Le Président propose de ne pas procéder à son remplacement.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Sylvie DUCHENE de son mandat de Directrice Générale.

Cette démission prendra effet à compter du 1^{er} Novembre 2023.

Il ne sera pas procédé à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal d'assemblée à l'effet d'accomplir partout où besoin en sera les formalités résultant de l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président
Monsieur Thierry DUCHENE

